

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT : FERME COMMUNALE DE GENNEVILLIERS

*Pour l'exploitation d'un site à vocation d'agriculture
maraichère biologique diversifiée à Argentières, en Seine et
Marne (77).*

Date limite de candidature : 15/11/2024

Le but du présent document est d'identifier un ou plusieurs partenaires, intéressés pour se porter candidat.s en tant que responsable.s de l'exploitation agricole, par la **prise à bail de l'ensemble ou d'une partie du site**.

Les intentions présentées dans ce document sont à ce stade **modulables et adaptables selon les projets portés par les candidats à l'installation**.

Il constitue un **premier niveau de dialogue avec la ville de Gennevilliers**, et précède un appel à candidature **SAFER** qui sera lancé fin 2024.

TABLE DES MATIERES

Présentation du projet.....	3
Contexte	3
Objectifs du projet	4
Etudes réalisées.....	5
LES ATOUTS DU PROJET :.....	6
Description du site d'exploitation	7
Localisation et parcellaire	7
Historique et occupation du site.....	9
Règlementation.....	9
Analyses de sols	9
Equipements et aménagements.....	10
Bâtiments et équipements	10
La ressource en eau.....	10
Modalités de reprise.....	12
Installation et démarrage des cultures.....	12
Contractualisation	12
Candidature.....	12
Profil recherché.....	12
Processus de sélection	13
Documents à fournir pour manifester son intérêt	14
Calendrier général de mise en œuvre du projet.....	15
.....	15
Annexes.....	16
Analyses de sol	16
Bâtiments et équipements	17
Matériel disponible à la reprise.....	18

PRESENTATION DU PROJET

Contexte

La ville de Gennevilliers (92) est située à quelques kilomètres au Nord de Paris. C'est une ville dense et populaire, pour laquelle l'accès à une alimentation de qualité et durable a été fixée comme priorité par la Municipalité.

Depuis 2022, l'équipe municipale, avec l'appui de divers partenaires, porte en ce sens un projet innovant et central qu'elle souhaite voir aboutir en 2025 : **la création d'une exploitation agricole** en dehors du territoire communal (trop dense, trop pollué), avec pour objectifs :

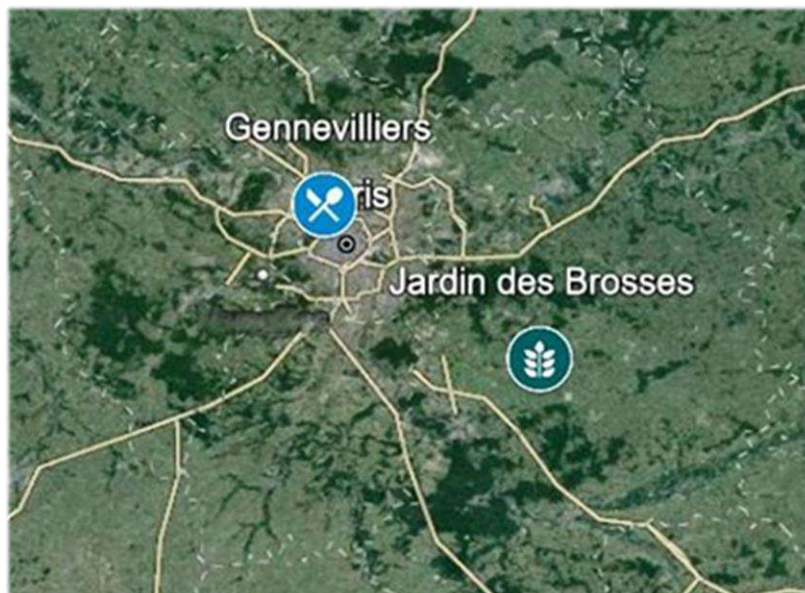
- De renforcer le lien entre urbains et ruraux
- De soutenir l'agriculture paysanne
- De procurer une alimentation saine à ses habitants, notamment aux enfants des crèches et aux personnes âgées ainsi qu'au personnel communal.

La Ville de Gennevilliers est ainsi en cours d'acquisition d'une **exploitation maraichère diversifiée de 36 ha** située à Argentières (77) : le **GAEC Jardin Brosses Blondelot frères**, qui fait l'objet d'une transmission en vue du départ à la retraite des actuels exploitants.

A travers cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), la ville souhaite identifier les futurs exploitants partenaires, pour impulser la reprise de cette ferme par **une ou plusieurs structures exploitantes**.

Il est précisé que l'intégration d'une activité de maraichage est une condition de mise en œuvre de la reprise dans sa globalité mais que les candidatures peuvent porter sur tout ou partie du site, incluant ou non le maraichage.

Les candidatures mixtes sont ainsi encouragées à l'image d'une ferme de maraichage diversifiée ou de polycultures-élevage (par exemple : 10 ha en maraichage, 2 ha de production fruitière, 18 ha autres).



Localisation de la ville de Gennevilliers et de la commune d'Argentières

Objectifs du projet

Le projet s'articule autour de quatre grandes ambitions :

1. **Qu'une partie de la production de fruits et légumes de la ferme approvisionne l'outil public de préparation des repas pour la restauration collective** partagé par Gennevilliers avec 3 autres communes (le Syndicat intercommunal de restauration collective - **SYREC**).

Il s'agit de répondre progressivement aux besoins en priorisant la santé financière de l'exploitation, par la revente d'une partie du produit de l'exploitation pour la restauration collective dont les volumes, les prix et les modalités d'approvisionnement seront définis en collaboration avec le SYREC, dans le cadre du marché public correspondant. Le besoin optimal à terme est d'environ 60T de légumes et 20T de fruits.

Dans le cas où la ferme intégrerait des productions autres que maraichères et arboricoles, une discussion pourra être menée pour évaluer les besoins de la restauration collective envers ces produits (pain, viande, produits laitiers par exemple).

2. **Que l'essentiel de la production trouve ses débouchés en vente directe.**

Le ou les exploitants repreneurs bénéficieront de circuits de vente existants et performants :

- Vente directe à la ferme (magasin et casiers automatiques)
- Point de vente de la Gare de Cesson (paniers SNCF)
- Place de marché à Saint-Maur des Fossés

Ces débouchés participent grandement de la viabilité de l'actuel GAEC et ont vocation à perdurer.

A noter que d'autres débouchés potentiels ont fait l'objet d'une analyse en première approche (AMAP, marchés de plein vent).

3. **Conversion vers l'agriculture biologique**

La commune de Gennevilliers souhaite que les productions de la ferme soient, à terme, certifiées Agriculture Biologique, et idéalement que les candidats à la reprise s'engagent dans un processus de **conversion en agriculture biologique d'ici 3 à 5 ans**.

Les futurs exploitants sont encouragés à s'engager plus largement dans une démarche de production agroécologique, c'est-à-dire visant notamment la préservation des ressources naturelles et de la santé tout en étant économiquement viable sur l'ensemble du système de production.

4. L'exploitation peut également être un **lieu de sensibilisation de la fourche à la fourchette**, ainsi qu'au monde agricole et à ses métiers.

Les liens avec la commune de Gennevilliers pourront être enrichis dans le cadre de la soutenabilité économique et opérationnelle des projets : par exemple, possibilité de journées portes-ouvertes, communication sur les exploitations, accueil occasionnel de groupes de visiteurs et de scolaires, cueillette participative, camping à la ferme, etc.

Il est également souhaitable que le ou les exploitants créent du lien avec les acteurs économiques du territoire sur les volets agricole et alimentaire.

Il est précisé :

- que les intentions décrites ci-après sont à ce stade **modulables et adaptables selon les projets portés par les candidats à l'installation**, sous réserves que les propositions émises soient **économiquement viables** ;
- que la **transmission de la ferme** et la prise en main des équipements pourra être conduite en **collaboration avec les actuels exploitants**,
- qu'un **accompagnement par un prestataire engagé par la ville de Gennevilliers** pourra être mise en place si cela est souhaité par les candidats sur le plan technique ou administratif.

Etudes réalisées

La Ville de Gennevilliers dispose :

- d'un pré-diagnostic agronomique de la ferme apportant des précisions quant au potentiel productif du site ;
- d'une étude des besoins de la restauration collective (volumes, types, prix).

Ces données détaillées seront mises à disposition des candidats manifestant leur intérêt pour le site.

LES ATOUTS DU PROJET :

- ✓ **Exploitation maraichère fonctionnelle**, clefs-en-mains, offrant des possibilités de **diversification**
 - ✓ Possibilité de candidater **sur toutes ou une partie des surfaces**
 - ✓ **Analyses** de sol **réalisées**. Bon potentiel agronomique.
- ✓ **Débouchés garantis : circuits de vente directe existants et restauration collective** à mettre en œuvre
- ✓ Modèle juridique innovant selon lequel **la collectivité porte le gros des investissements nécessaires** (foncier, bâtiments) et **met l'outil à disposition du. des exploitant.s dans des conditions sécurisantes.**
 - ✓ Le. les exploitant.s reste.nt **indépendant.s et en responsabilité**
- ✓ **Transmission possible avec les cédants** pour la prise en main de l'exploitation
- ✓ **Accompagnement** possible les premières années et **soutien de la ville sur le long terme** (technique, pédagogie, etc.)
- ✓ Possibilité de **racheter la totalité ou une partie du matériel** selon le projet

DESCRIPTION DU SITE D'EXPLOITATION

Localisation et parcellaire

L'exploitation est située en **Seine et Marne** sur la commune d'**Argentières**, à 25km de Melun et à environ **70 km au Sud-Est de la ville de Gennevilliers** (et du SYREC), soit entre 1h et 1h20 selon le trafic routier.

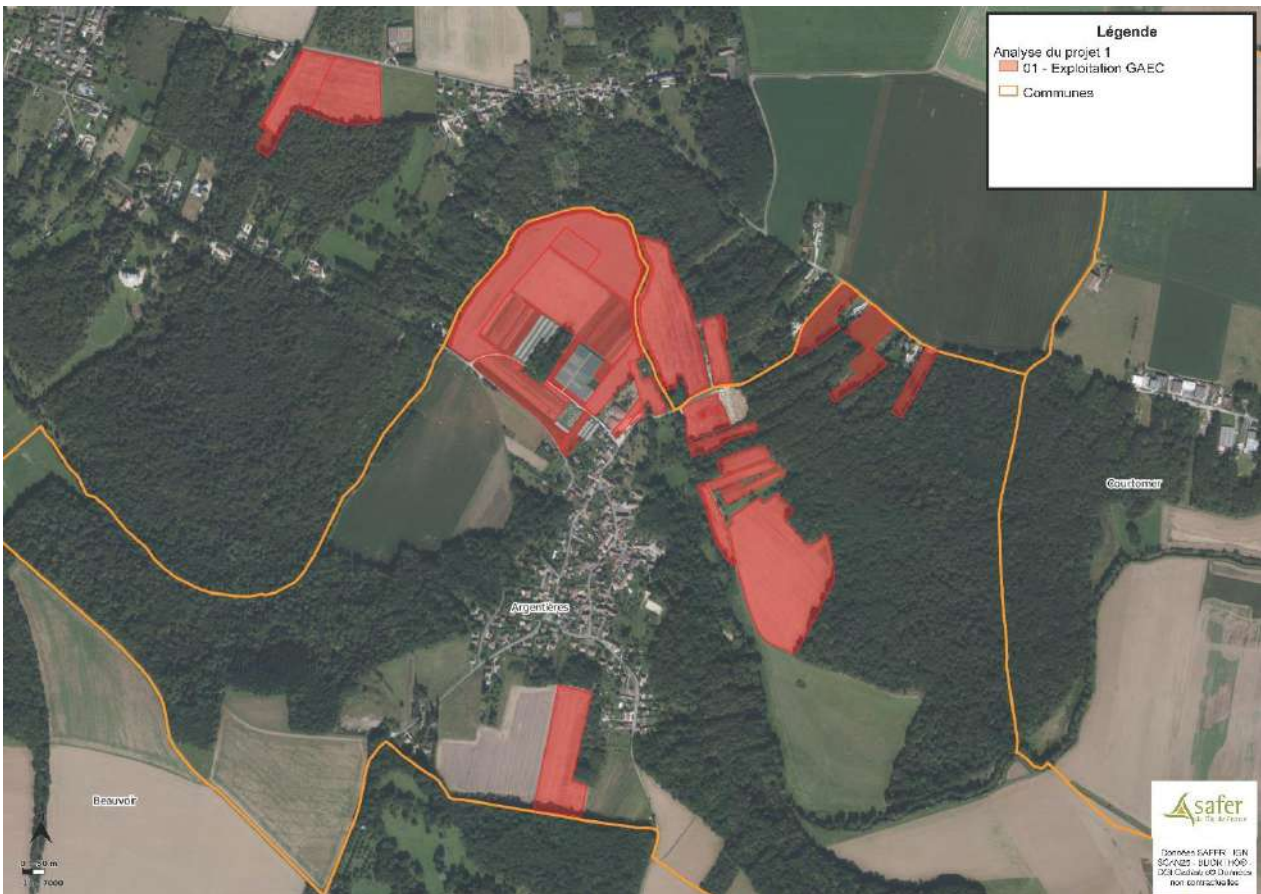
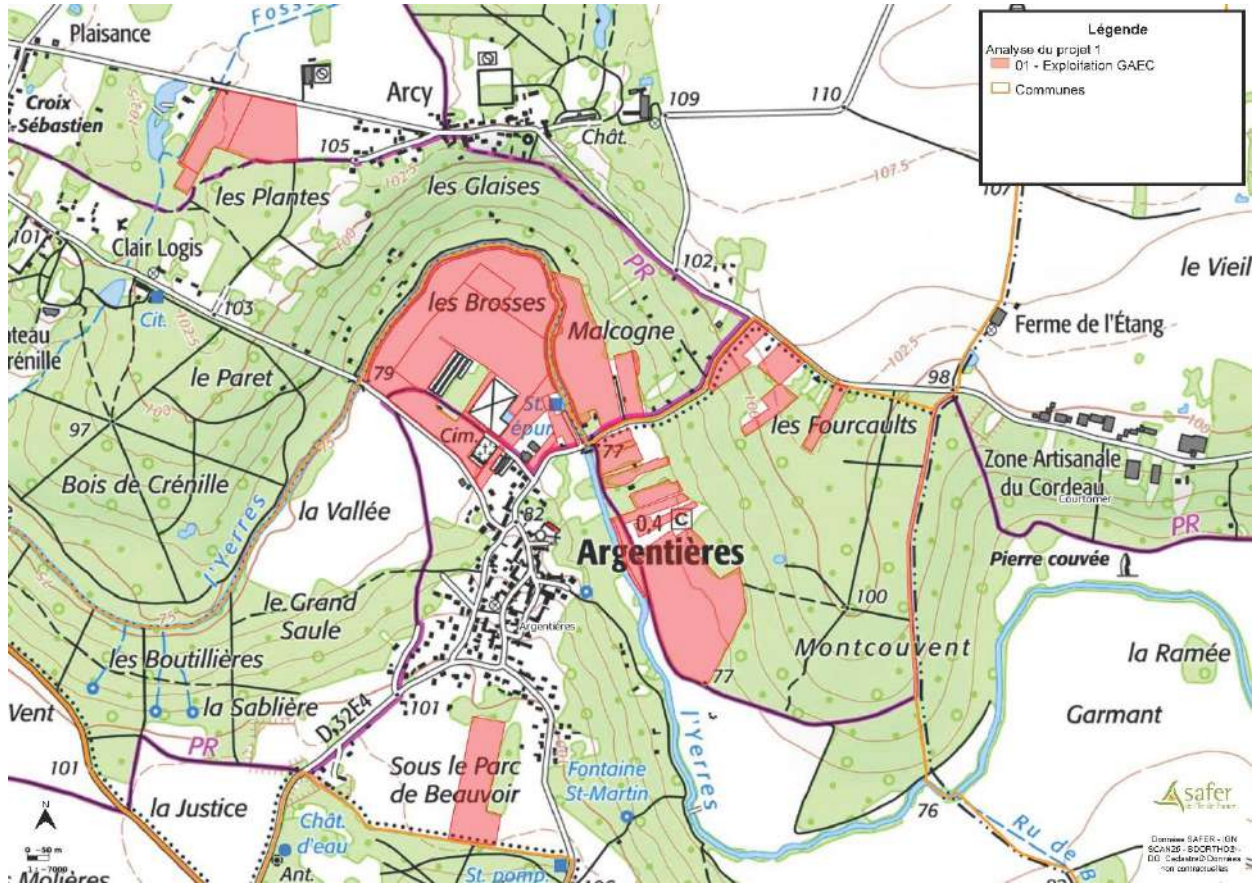
Elle est bordée par la rivière de L'Yerres qui la contourne, et par des bois en propriété privée. Quelques habitations se trouvent en proximité directe.

Elle est facilement accessible, en voiture ou transports en commun. Une route communale la dessert par 2 côtés, donnant accès en 10 minutes à la route nationale 4, et à 4 km de la gare de Verneuil d'Etang.



L'ensemble du parcellaire est globalement plat, regroupé et organisé autour des bâtiments ce qui confère à ce site une **praticité opérationnelle**. Une partie des terrains se trouve plus en retrait, sur des côtes de l'autre côté de la rivière, sur lesquels se trouvaient historiquement des vignes puis des vergers (pommiers à cidre).

Les surfaces cultivables sont indiquées en rouge sur les cartes ci-dessous.



Historique et occupation du site

Il s'agit d'une exploitation familiale en polycultures depuis plusieurs générations, spécialisée en production maraichère. Les 2 frères associés en GAEC depuis 1989 souhaiteraient prendre leur retraite au 31 décembre 2024.

L'exploitation est **fonctionnelle** et comprend les **équipements nécessaires** à des activités de maraichage mécanisé et de grandes cultures avec notamment 17 ha potentiellement irrigables. Elle est conduite selon des pratiques raisonnées, et la lutte biologique est pratiquée dans les serres depuis plusieurs années.

Une dizaine d'hectares est cultivé en maraichage diversifié mécanisé, dont une production de fraises hors-sol sous serres, et le reste est dédié aux grandes cultures (blé, orge notamment). Des rotations sont ainsi pratiquées sur l'ensemble du site (hors serres) chaque année.

Le site, bien que particulièrement adapté à une activité de maraichage, permet d'envisager d'autres activités, notamment arboricoles et céréalières, mais aussi d'élevage en diversification.

Règlementation

Le parcellaire du site se trouve à la fois en **zone Agricole (A)** et en **zone Naturelle (N)** au Plan local d'urbanisme communal (PLU) d'Argentières et Chaumes-en-brie.

Il fait l'objet de mesures de protections en vigueur :

- Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) : lisières agricoles et réservoirs de biodiversité
- Aires d'alimentation de captages validées
- Périmètres de protection de captage éloignés
- Enveloppe d'alerte zones humides - classe A et classe B
- Plan de prévention des risques (PPR) d'inondation de l'Yerres

Analyses de sols

Des **analyses de sol physico-chimiques et de pollution ont été réalisées en novembre 2023** et analysés par des laboratoires agréés afin d'avoir un aperçu récent de l'état physico-chimiques des principales parcelles et vérifier de l'absence de contamination.

A noter que d'autres analyses de sol plus anciennes ont été réalisées par les cédants, qui pourront être mises à disposition des candidats, avec les analyses récentes, s'ils le souhaitent.

Les 5 analyses de pollutions portant sur les Eléments traces métalliques (ETM), les Hydrocarbures aromatiques polycycliques (16 HAP) , les Hydrocarbures totaux (HCT C10-C40) et les PolyChloroBiphényles (PCB), n'ont montré **aucun dépassement des valeurs limites**.

Les 4 analyses physico-chimiques, couplées à des observations de terrain, révèlent des sols assez hétérogènes (plusieurs classes de textures), globalement peu caillouteux, avec un **bon potentiel** qu'il conviendra de **régénérer** (taux de matières organiques assez bas, pH plutôt élevés, déséquilibres chimiques sur la CEC, semelle de labour, compaction, ...) par la **mise en place progressive de pratiques visant la restauration de la fertilité des sols sur le long terme**.

A noter que les pratiques actuelles incluent annuellement un chaulage sur l'ensemble du parcellaire, un apport de fumier et un apport de compost végétal (déchets verts) dans les serres.

La localisation des points de prélèvements ainsi que les principaux éléments physico-chimiques pour les 4 points analysés se trouvent en [annexes](#).

Equipements et aménagements

Bâtiments et équipements

L'exploitation comprend des bâtiments et équipements fonctionnels, en bon état. Le site dispose notamment d'un forage, d'un bassin tampon de stockage de l'eau, de serres, de hangars abritant l'ensemble des outils nécessaires à la production et d'un bâtiment hébergeant notamment un magasin, une chambre froide et des casiers automatiques de vente directe. Le détail de ces équipements se trouve en [annexes](#).

A ce jour, un logement est également susceptible d'être mis en location au bénéfice de l'exploitant (60m², 4 pièces, garage...).

La liste du matériel disponible à la reprise se trouve en [annexes](#). **Ce matériel pourra être racheté en partie**, selon les besoins des candidats.

La ressource en eau

L'irrigation est permise par un forage et un bassin de récupération :

- Forage dans la nappe du Champigny, débit de 60 m³/h
- Bassin de 500 m³ où s'accumulent les eaux pluviales des gouttières (pH particulièrement adapté pour irriguer les fraises).



MODALITES DE REPRISE

Installation et démarrage des cultures

L'installation de nouvelles exploitations agricoles sera privilégiée par rapport à l'agrandissement d'une structure existante.

La ville envisage de s'associer en SCEA, via une la création d'une SEM (en cours), avec le.les agriculteurs repreneurs, au moins dans un premier temps. Le montage juridique est à affiner selon les projets des candidats. Il importe de préciser que le.les agriculteur.s ou le collectif installé.s sera en charge de son exploitation, en responsabilité de chef.s d'exploitation.

Dans le cas de l'installation de plusieurs exploitations, les agriculteurs pourront mutualiser leurs moyens : hangar agricole, réseaux, accès, voies de circulation, forage, ...

Le démarrage des cultures se fera au plus tôt après la date de reprise de la ferme, en coordination avec les cédants dans le cadre de leur cessation d'activité. Une période de transmission est prévue, entre 6 mois et 1 an.

Contractualisation

La commune reste propriétaire du foncier (bâti et aménagements) et le preneur qui mettra en valeur le foncier agricole, sera propriétaire du matériel d'exploitation en responsabilité : le principe d'acquisition ou de bail voire de leasing est à définir dans les échanges avec la ville.

Les terres et les bâtiments seront louées via un bail rural environnemental de 9 ans, renouvelable conformément aux dispositions de l'article L 411 du code rural. Le fermage sera calculé conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur dans le département, en fonction du type de culture choisi et en tenant compte de l'existence d'un bâtiment d'exploitation.

CANDIDATURE

Profil recherché

- **Compétences du/de la candidate :**
 - Formation professionnelle en maraichage ou en production agricole,
 - Expérience de minimum 2 an en agriculture et dans au moins une des cultures envisagées par le(s) porteur(s) de projet ;
- **Projet économiquement viable et cohérence générale du projet d'installation :** estimation cohérente des besoins en surface, en matériel, en main d'œuvre et en équipements pour concrétiser le projet, prise en compte des intentions du propriétaire (environnement, commercialisation, liens avec le territoire).
- **Toute personne ou collectif dont le projet répond à l'ambition proposée et s'inscrit dans l'ensemble des objectifs poursuivis par la Ville de Gennevilliers.** Pour rappel : partenariat avec la restauration

collective de Gennevilliers, contribution aux circuits courts de proximité, respect de l'environnement et de la santé, sensibilisation et mise en réseau avec les acteurs du territoire.

- **Dans le cas d'une candidature collective/ sur une partie des surfaces :**
 - Complémentarité et concordance des projets ;
 - Organisation collective/ fonctionnement et mutualisation des équipements et bâtiments ;
 - Motivations des porteurs de projet pour le travail collectif ;
 - Éventuelles expériences précédentes en collectif.

Processus de sélection

Il est rappelé que **les candidatures peuvent porter sur tout ou partie du site, incluant ou non le maraichage**, étant entendu que **le maraichage reste une condition de mise en œuvre de la reprise dans sa globalité**.

La sélection s'effectuera en deux temps :

1) Phase 1 : Appel à Manifestation d'Intérêt

Cette phase fait l'objet du présent document. Elle a pour objectif de **recenser les candidats potentiels et prendre le temps d'échanger avec eux en amont d'une candidature officielle à la phase 2**. La ville souhaite évaluer les projets individuels, et pouvoir travailler, le cas échéant, à la conception d'un projet mutualisé d'installation, si plusieurs candidats se présentent, avec des projets d'installation compatibles sur le site.

Elle comprend **2 temps forts** :

- Un **temps d'échange sera organisé en visioconférence le mercredi 9 Octobre 2024 de 17h à 18h30** afin de présenter le projet, ses ambitions et de répondre aux questions des candidats et candidates qui préparent leur dossier. **Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à [ce lien](#)**.
- Une **visite groupée du site d'exploitation** sera également organisée **le samedi 9 Novembre 2024**, en présence des candidats. Lors de cette visite, les personnes qui le souhaitent pourront venir avec du matériel (bêche, tarière à main) pour apprécier la qualité des sols. D'autres visites pourront être organisées au cas par cas si indisponibilité le jour de la visite. **Pour vous inscrire, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse indiquée ci-dessous**.

Les candidats sont invités à manifester dès à présent leur intérêt en transmettant leur dossier de présentation sous format numérique au plus tard le 15 Novembre, à l'adresse suivante :

ami.gennevilliers@fermesdavenir.org

- L'objet du mail devra contenir la référence suivante : AMI Argentières
- Le dossier de présentation devra contenir les [éléments listés](#) dans la partie suivante.

Il est possible de solliciter un échange oral ou écrit à cette même adresse mail durée toute la durée de l'AMI.

2) Phase 2 : Appel à Candidatures SAFER et passage en Comité de sélection.

Cette phase permet de **déposer officiellement la candidature pour la reprise de la totalité ou d'une partie des baux de l'exploitation**. La candidature devra répondre aux **modalités de l'appel à candidatures SAFER qui sera diffusé fin 2024**.

Une attention particulière sera portée sur la capacité du candidat à formuler un projet agricole **réaliste**, répondant aux objectifs de la Ville et une organisation viable à long terme. Les critères de sélection seront fixés en accord avec les éléments cités dans la partie « profil recherché ».

Documents à fournir pour manifester son intérêt

Les candidats devront présenter un **projet professionnel agricole abouti**, respectant les orientations décrites dans le présent dossier. Ils devront fournir à minima les documents suivants :

- Curriculum Vitae détaillant plus précisément l'ensemble des expériences agricoles ;
- Copie des diplômes et formations professionnelles ;
- Une lettre (1 page) ou vidéo (2 minutes) de présentation où vous exposez vos motivations pour ce projet
- Un document de synthèse présentant les intentions de projet
- Vous pouvez également nous partager tout autre document que vous jugerez pertinent pour appuyer votre candidature

Les candidats pourront être sollicités par téléphone par la Ville pour répondre à des demandes de précisions sur leur parcours et leur motivation.

CALENDRIER GENERAL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

	Sep 24	Oct	Nov	Déc	Jan 25	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Dec
Lancement de l'AMI																
Dépôt des pré-candidatures																
Ouverture de l'Appel à Candidatures																
Dépôt des candidatures																
Sélection du/de la /des candidat.e.s																
Co-conception avec la ville																
Transmission avec les cédants					A définir											
Installation et démarrage des cultures																
Accompagnement possible																

Pour toute information complémentaire :

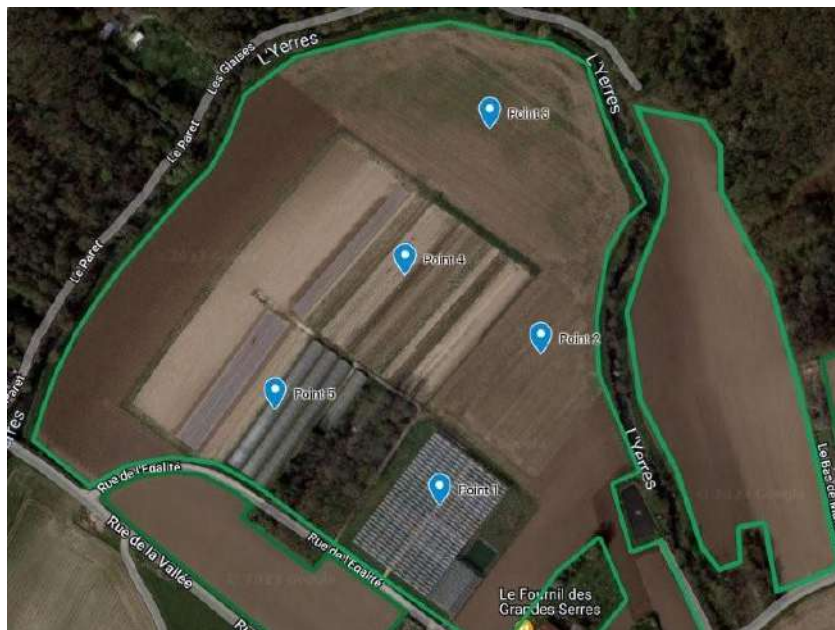
ami.gennevilliers@fermesdavenir.org

ANNEXES

Analyses de sol



Localisation des prélèvements d'analyses physico-chimiques



Localisation des prélèvements d'analyses de polluants

Principales caractéristiques des analyses physico-chimiques :

Point 1	Point 2	Point 3	Point 4
<p>Synthèse de votre analyse :</p>	<p>Synthèse de votre analyse :</p>	<p>Synthèse de votre analyse :</p>	<p>Synthèse de votre analyse :</p>
<p>Sable argilo-limoneux pH eau : 5,9 MO : 1,34 % C/N : 10,4 CEC : 69 méq/kg RU : 92 mm</p>	<p>Limon sablo-argileux pH eau : 7,4 MO : 2,2% C/N : 9,8 CEC : 118 méq/kg RU : 145 mm</p>	<p>Argile limoneuse pH eau : 8,1 MO : 3,5 % C/N : 10,1 CEC : 207 méq/kg RU : 166 mm</p>	<p>Limon sablo-argileux pH eau : 7,4 MO : 1,22 % C/N : 13 CEC : 94 méq/kg RU : 150 mm</p>

Bâtiments et équipements

- **Un hangar principal de 458m²** construit en 1981 puis agrandi en 1990 contenant :
 - Un espace de vente directe et espace avec distributeur (162 cases)
 - Un espace de nettoyage, conditionnement et stockage de la production (chambre froide de 160 m²)
- **Un hangar de 386 m²** construit en 2002 contenant :
 - Le stockage des engins et outils
 - Un local phytosanitaire
 - Une cuve GNR de 2 500 L
 - Des panneaux solaires sur le toit sur 90 m² permettant une partie d'autoconsommation.
- Deux serres en verre de 6 964 m² et 984 m²
- Un bassin tampon accolé aux deux serres en verre de 500 m³
- Trois tunnels en plastique de 1 023 m²
- Deux tunnels en plastique de 465 m²
- Deux tunnels en plastique de 372 m²
- Un tunnel en plastique aménagé pour les semis de 220 m² avec ventilation dont les fondations sont bétonnées.

Matériel disponible à la reprise

Intitulé	Année	Evaluation
Site internet	-	3 000.00 €
Local phytosanitaire FITOBOX 10m3	2003	2 500.00 €
Salle lavage	1992	500.00 €
Equipement frigo 160m3, 2 groupes + évapo	1992	5 000.00 €
Ecran thermique 60m ²	2009	5 000.00 €
Ecran thermique serre verre	2009	10 000.00 €
Ecran thermique serre verre	2009	
Ecran thermique 60m ²	2009	4 000.00 €
Régulation 3 compartiments	2009	5 000.00 €
Liner bassin (réserve d'eau) 24m x 24m	2011	3 000.00 €
2 Portails alu 4m (entrée serres)	2015	2 000.00 €
Distributeur cases	2019	20 000.00 €
Distributeur plateaux tournants	2019	9 000.00 €
Panneau photovoltaïque 90m ²	2020	30 000.00 €
Climatiseur MONOSPLIT (x2)	07/2021	3 000.00 €
Arrosage	1992	5 000.00 €
Goutte à goutte	1992	
Groupe électropompe	1992	500.00 €
Enrouleur KULKER 230m	1992	2 500.00 €
Installation irrigation	2001	500.00 €
Compteur irrigation	2002	350.00 €
Tubes PVC 42m + coudes	2010	500.00 €
Drains annelés	2010	500.00 €
Pompe KVC ballon goutte à goutte	2011	1 000.00 €
Pompe PEDROLLO F32/200B 24m3	2012	1 500.00 €

(irrigation serre verre)		
Pompe DOSATRON D3 GL2	2017	500.00 €
Irrigation fraisiers quadrillage, avec pompe DOSATRON	2020	1 500.00 €
Programmateurs K-RAIN + électrovannes (25 x 150 €)	-	3 750.00 €
Tracteur DEUTZ Agroton, 106 CV, 3 660h	1999	18 000.00 €
Godet hydraulique	2010	500.00 €
Tracteur KUBOTA 9960, 100 CV, 1 450h	2015	35 000.00 €
Jantes + pneus tracteur KUBOTA 9960	2015	
Tracteur KUBOTA STV 40 CV, 750h	2017	10 000.00 €
Chariot gerbeur électrique	2018	5 000.00 €
Pelle rétro LAFORGE /3 points tracteur	1988	3 000.00 €
Herse rotative LELY	1992	1 500.00 €
Rotovator	1992	600.00 €
Cultirateur	1993	3 800.00 €
Charrue trisoc NAUD RN307, NSM	1997	1 800.00 €
Cover-crop QUIVOGNE 24 disques	2009	1 500.00 €
Décompacteur JAMMET 6 lames 2,50m	2009	3 000.00 €
Béchamatic 1000-30 BGV10	2013	6 000.00 €
Butteuse asperge 1 rang	2015	100.00 €
Vibroculqueur KONGSKILDE herse 4,50m	2015	2 000.00 €
Fraise butteuse 2 rangs	2017	10 000.00 €
Herse rotative KUBOTA GMH 160	2020	4 000.00 €
NETLINE 4 rangs	07/2021	3 000.00 €
Planteuse poireaux	1992	300.00 €
Planteuse salades	1992	5 000.00 €
Semoir engrais	1992	300.00 €
Semoir pneumatique maïs/haricots	1999	400.00 €
Distributeur d'engrais mécanique HUET	2001	2 500.00 €

Herse rotative KUHN Belrecolt + semoir NODET 3m	2006	3 000.00 €
Pulvérisateur SEGUIP 9m	2007	2 800.00 €
Epandeur d'engrais centrifuge SULKY 18m	2009	2 500.00 €
Plateaux semoir distribution haricots	2013	500.00 €
Semoir MONOSEM maraîchage 4 rangs	2013	12 000.00 €
Pulvérisateur porté 4m, 200L	-	2 000.00 €
Planteuse à poireaux GREGOIRE & B.	2010	6 500.00 €
Planteuse à courges CHECCHI & MAGLI	-	6 000.00 €
Planteuse mini-mottes CHECCHI & MAGLI	-	4 500.00 €
Arracheuse poireaux	1993	4 000.00 €
Arracheuse légumes AUDRAN	1997	3 000.00 €
Arracheuse PdT WUHLMANS 1 rang trémie	2010	4 500.00 €
Broyeur AGRAM Prairial 201	2011	2 500.00 €
Arracheuse carottes ASALIFT	2016	26 000.00 €
Compresseur à piston	2017	200.00 €
Débroussailleuse thermique	2019	500.00 €
Laveuse éplucheuse BRIAND	1992	5 000.00 €
Laveur légumes BRIAND LT15	1998	1 500.00 €
Brûleur mobile (x1)	2001	800.00 €
Brûleur mobile (x2)	-	7 000.00 €
Station fuel 2 500L	2010	1 000.00 €
180 caisses grises fermées pour plantation	-	16 200.00 €
900 caisses grises ouvertes pour plantation	-	
120 caisses rouges ouvertes pour plantation	-	1 800.00 €
Dérouleuse plastique FERRARI	2015	2 000.00 €
Vitrine réfrigérée	2017	500.00 €
Clôture gibier pour 4ha (environ 2km)	-	4 000.00 €
Palox plastique - 12 pièces x 40 €	-	480.00 €

Palox bois petit - 50 pièces x 10 €	-	500.00 €
Palox bois moyen - 20 pièces x 10 €	-	200.00 €
Palox bois grand - 35 pièces x 10 €	-	350.00 €
Caisses de stockage grises - 150 unités x 8 €	-	1 200.00 €
Caisses de stockage rouges - 110 unités x 8 €	-	880.00 €
Caisses de stockage orange et verts - 120 unités x 5 €	-	600.00 €
Véhicule frigo PL 7,5T RENAULT Midlum, 170 000km	2006	22 000.00 €
Véhicule PEUGEOT Boxer, 121 000km	2014	15 000.00 €
Terminal magasin SMARTACH D-BOX	2008	250.00 €
Alarme anti-intrusion filaire	2011	1 500.00 €
Alarme	2013	500.00 €
3 balances OHAUS	2018	4 500.00 €
TOTAL		405 660.00 €





